

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 22 Février 2023
19 heures 00

GF/EB

N° 002963

Direction des affaires
culturelles -
Approbation de la
convention
pluriannuelle 2023 –
2026 d'objectifs et de
moyens entre la ville
d'Apt et l'association
Les Musicales du
Luberon

Affiché le :

Le Mercredi 22 Février 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le développement des publics et l'accès pour tous à une offre culturelle qualitative et diversifiée sont des enjeux majeurs de la politique culturelle de la ville d'Apt.

Ainsi, la ville entend formaliser, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, son partenariat avec l'association Les Musicales du Luberon dont les actions contribuent à l'intérêt général en matière culturelle sur le territoire aptésien.

Considérant qu'il est nécessaire de définir les conditions de partenariat et de soutien entre la ville d'Apt et l'association Les Musicales du Luberon ;

Il est, en conséquence, présenté au conseil municipal, le projet de convention

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20230222-002963-DE
Date de réception-préfecture : 28/02/2023

pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 entre la ville d'Apt et l'association Les Musicales du Luberon.

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de la collaboration entre la Ville d'APT et l'association en définissant :

- les engagements de l'association pour répondre aux objectifs ;
- les engagements de la ville d'Apt pour en permettre la réalisation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE, la convention pluriannuelle 2023 - 2026 telle que mentionnée dans les pièces jointes.

DÉCIDE, que le montant total annuel attribué sera pris en compte lors de l'élaboration du tableau de subventions qui figurera en annexe du budget principal des années 2023 – 2024 - 2025 et 2026

DÉCIDE, que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget principal de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention avec l'association Les Musicales du Luberon et à établir, conclure et signer tout autre document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nathan SAIHI**

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

